

ANNEXE SANITAIRE

SOMMAIRE

1. Réseau eau potable
2. Réseau assainissement Eaux Usées
3. Gestion des déchets
4. Alimentation Electrique

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

RESEAU EAU POTABLE

(source : Rapport Annuel du Délégué, service de l'Eau Potable – Sade Languedoc Roussillon, 2007)

La collectivité a confié par délégation de service public à la Sade Languedoc-Roussillon le captage, le pompage, la production, le traitement et la distribution de l'eau potable par contrat d'affermage du 18-12-1987.

ORIGINE DE L'EAU:

L'eau distribuée provient de l'achat au Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire.

CAPACITES DE PRODUCTION ET DE STOCKAGE/

La commune dispose de 6 châteaux d'eau dont la capacité de stockage est de 515 m³
Le volume moyen distribué par jour a légèrement diminué en 2007 par rapport à 2006 et était de 414,87 m³/j.

	2006	2007
Volume distribué moyen (m3/j)	455,18	414,87
Capacité de stockage (m3)	515	515
Nombre de réservoirs et châteaux d'eau	6	6

Les ouvrages du service sont schématiquement les suivants :

Réservoir ou château d'eau	Capacité des réservoirs (m3)
MONTREAL BACHE RTE DE STRICOU	20
MONTREAL GARRIC	50
MONTREAL PECH PERDRIX	20
MONTREAL REVEL	50
MONTREAL VILLAGE 1	200
MONTREAL VILLAGE 2	175

LES RESEAUX

a) Les canalisations

La commune de Montréal dispose d'un réseau d'une longueur totale de 79,663 km.

Diamètre	Unité	Canalisation distribution (L1)	Total
indéterminé	mm	1104	1104
100	mm	3514	3514
110	mm	1242	1242
125	mm	2518	2518
150	mm	534	534
160	mm	453	453
30	mm	1958	1958
40	mm	17219	17219
50	mm	14318	14318
60	mm	22386	22386
75	mm	8005	8005
80	mm	2177	2177
90	mm	4235	4235
Somme		79663	79663

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

b) Les branchements en services

Le nombre de branchements en service a augmenté en 2007 et s'élève actuellement à 1077, ce qui donne la longueur totale de 5385.

	2006	2007
Total	1050	1077

	2006	2007
Longueur totale des branchements	5 250	5 385

c) Nombre de compteurs en service

Nombre de compteurs en service : 1077

d) Nombre d'appareils publics

Néant

e) Nombre de fuites réparées :

En 2007, 38 fuites ont été réparées, dont 33 sur branchement et 5 sur canalisation.

	2007
Fuites sur branchement	33
Fuites sur canalisation	5
Total	38

f) Les poteaux et bouches incendies

Il existe 18 poteaux incendies répartis sur l'ensemble du village.

g) Autres réseaux

Il existe un surpresseur sur la commune de Montréal, route de Stricou.

Le bilan énergétique démontre une baisse importante de la consommation de l'énergie.

RTE DE STRICOU	2006	2007
Energie relevée consommée (kWh)	1 612	1 264
Energie facturée consommée (kWh)	2 493	1 192
Consommation spécifique (Wh/m3)	472	533
Volume pompé (m3)	3 415	2 371
Bilan surpresseur , énergie relevée consommée (kWh)	2006	2007
TOTAL	1 612	1 264
Bilan toutes installations , énergie facturée consommée (kWh)	2006	2007
TOTAL	2 493	1 192

QUALITE DE L'EAU

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'ensemble des résultats d'analyse en fonction du type de paramètres analyses (Microbiologique ou physico-chimique) et du contexte de l'analyse.

	Contrôle Officiel	Surveillance par le Délégué	Analyses Supplémentaires
Bactériologique	36	70	0
Physico-chimique	60	68	0

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à Limites de Qualité des paramètres soumis à Références de Qualité.

	Contrôle Officiel		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Bactériologique	12	12	26	26
Physico-chimique	0	-	0	-
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Bactériologique	24	24	44	44
Physico-chimique	42	42	68	68

Extrait de paramètres physico-chimiques :

	Contrôle Officiel et Surveillance par le Délégué		
	Nb total de résultats d'analyses	Conformes aux Limites ou aux Références de Qualité	Type de seuil
Turbidité	23	23	Limite et Référence de Qualité
	Taux de conformité Contrôle Officiel	Taux de conformité Surveillance du Délégué	Taux de conformité Contrôle Officiel et Surveillance du Délégué
Bactériologie	100,0%	100,0%	100,0%

→ Sur la base des résultats des analyses:

- l'eau n'a pas présenté de dépassement de la norme pour le paramètre turbidité sur 23 analyses sur le réseau de la commune (soit 100% de conformité)
- l'eau n'a pas présenté de non-conformités au niveau bactériologique sur 24 analyses sur le réseau de la commune (soit 100% de conformité)

RISQUE LIÉ AU PLOMB :

- La directive européenne N°98/83 du 3 novembre 1998 a fixé à 10 microgramme/l la valeur maximale dans l'eau destinée à la consommation humaine. En France, le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 prévoit un abaissement progressif de la norme : la concentration maximale a été ramenée de 50 à 25 µg/l le 25 décembre 2003 pour atteindre 10 µg/l en 2013.
- La présence de plomb est généralement liée à la dissolution des équipements, en particulier les canalisations, par l'eau distribuée. Pour respecter à terme les exigences réglementaires et protéger la santé des consommateurs, la commune doit s'engager dans une politique de remplacement progressif des conduites et des branchements en plomb.

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

- Outre la composition des canalisations, la présence de plomb est directement fonction de l'agressivité de l'eau, qui est liée à son origine et au traitement qui lui est appliqué.

FONCTIONNEMENT DU RESEAU (ANALYSE DES DONNEES EXISTANTES)°

Inventaire des dysfonctionnements connus de l'exploitant :

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires :
Réservoir ou château d'eau	Montréal Village 1	Etat actuel correct Etat de fonctionnement médiocre = Dysfonctionnement de la vidange Difficultés d'accès	RAS Entreprendre une réflexion sur la construction d'un nouveau réservoir mieux adapté aux besoins actuels et futurs de la commune Travaux de réfection réalisés en 2009.
Réservoir ou château d'eau	Montréal Village 2	Etat actuel correct Etat de fonctionnement médiocre = Dysfonctionnement de la vidange située trop haut Difficultés d'accès - pas d'échelle d'accès à la cuve	RAS Entreprendre une réflexion sur la construction d'un nouveau réservoir mieux adapté aux besoins actuels et futurs de la commune
Réservoir ou château d'eau	Montréal Rével	Etat actuel médiocre = Fissure au niveau du dôme Fonctionnement médiocre = Vidange trop élevé	Entreprendre une réflexion sur la réhabilitation de cet ouvrage
Réservoir ou château d'eau	Montréal Garric	Etat actuel correct Fonctionnement très médiocre = absence de chemin d'accès qui rend très difficile les opérations de maintenance et nettoyage	RAS Créer un chemin d'accès public

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires :
Réservoir ou château d'eau	Montréal Pech Perdrix	Etat actuel très mauvais = Effritement du dôme Fonctionnement très médiocre = Absence de chemin d'accès qui rend très difficile les opérations de maintenance et nettoyage Vidange trop élevé.	Entreprendre une réflexion sur la réhabilitation de cet ouvrage (génie civil - accès et vidange)
Réservoir ou château d'eau	Montréal Bache Route de Stricou	Etat actuel et fonctionnement = Bon	RAS
Surpresseur	Route de Stricou	Etat actuel et fonctionnement = Bon	RAS
Canalisations	Village	Réseau ancien en très mauvais état	Entreprendre des opérations de renouvellement des réseaux du cœur du village en priorité celui de la rue des Fleurs -
	Traverse RD119	Etat de fonctionnement médiocre =bouche à clé enterrée	Mise a niveau des affleurements
	Autres secteurs - plaine	Réseaux PVC colles de faible diamètre en particulier sur le secteur du Cammas Grand	Entreprendre une réflexion concernant la mise en œuvre d'un plan de renouvellement de ces canalisations
Branchements		Branchements plomb	Entreprendre des opérations de renouvellement des branchements plomb du coeur du village

Les travaux de réfection du réservoir du village ont été réalisés en 2009.

Une nouvelle conduite d'eau en 140mm a été réalisée au nord de l'Estrade afin de raccorder la zone d'activité de Pé-de-Gat et ses bornes incendie au réseau communal.

En avril 2010, débutent les travaux de réfection des rues du village ancien concernant les réseaux eaux usées et eau potable. Ces travaux, qui font suite à une évaluation de Véolia, permettront une amélioration du rendement et supprimeront les branchement en plomb.

Ainsi, les zones U seront parfaitement desservies et de façon plus économe.

Les zones 1AU de la Mataléno, de l'Estrade et 1AUe sont fournies, de manière satisfaisante, à proximité immédiate.

Les zones 2AU de développement à long terme ne seront ouvertes à l'urbanisation que lorsque les capacités du réseau à proximité le permettront.

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

DONNEES RELATIVES AUX VOLUMES

Connaître les différents volumes qui circulent dans un réseau permet d'évaluer l'efficacité de ce réseau, qui correspond au rapport du volume d'eau distribué et du volume consommé

Volumes distribués : Les volumes d'eau distribués pour la commune de Montréal annuellement en 2006 et 2007 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	2006	2007
Volume acheté	165 684	151 013
Volume mis en distribution (a)	165 684	151 013
Volume vendu aux clients particuliers et municipaux sur 52 semaines (b)	130 046	109 742
Ratio d'exploitation (b/a)	78,5%	72,7%
Moyenne mensuelle (m ³ /mois)	13807	12584
Moyenne journalière (m ³ /jour)	455,18	414,87

Volumes consommés et facturés

- **Volume facturé.** C'est le volume consommé qui résulte des relevés de compteurs des abonnés.

Volumes consommés, en m3

	2006	2007
Consommations municipales	6 205	6 566
Consommations des particuliers	124 695	103 423
dont domestiques	120 952	100 246
dont collectifs	3 743	3 177
dont appareils publics	1 203	382
Volume Consommé Clientèle Total	130 900	109 989

	2006	2007
Volume Consommé clientèle (VCC)	130 900	109 989
Volume Consommé pour le service	3 900	3 290
Total des Volumes Consommés	134800	113279

Volumes facturés, en m3

	2006	2007
Volume vendu municipaux	5 528	6 319
Volume vendu particuliers	124 518	103 423
dont domestiques	120 775	100 246
dont collectifs	3 743	3 177
Total des Volumes Vendus	130 046	109 742

Paradoxalement à l'augmentation du nombre de clients de service, le volume consommé est en diminution progressive depuis 2006. En 2007, la commune de Montréal a connu une baisse de consommation d'eau de 16%.

Le volume comptabilisé moyen sur les 2 dernières années (2006 et 2007) est de **119894 m³/an**, volume qui correspond à la consommation de 1832 habitants sédentaires et 957 abonnés. Ces données permettent de calculer des ratios de consommation, présentés dans le tableau suivant :

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

Ratio	Valeurs Commune	Valeurs moyennes nationales
Volume journalier par habitant sédentaire (l/hab/j)	170	150
Volume annuel par abonné (m ³ /abonné/an)	125	120
Indice linéaire de consommation (m ³ /km/j)	3,7	0 < Réseau rural < 10

Ratio de consommation de la commune

Le volume journalier consommé par habitant sédentaire (170 l/hab/j) est bien supérieur à la valeur généralement retenue (150 l/hab/j). De même le volume comptabilisé par abonné (125 m³/abonné/an) est supérieur à la moyenne de 120m³/abonné/an.

L'indice linéaire de consommation est de 3,7 m³/km/j, correspondant à un réseau rural.

Calcul de l'efficacité du réseau

La différence entre le volume distribué et le volume consommé représente le volume de pertes. Celui-ci est la somme :

- Du volume de fuites ;
- De la consommation des branchements sans compteur ;
- Du volume défaut de comptage ;
- Du volume détourné frauduleusement.

Efficacité primaire

- Les données actuelles permettent d'estimer :
 - Le volume de pertes primaires
 - Le rendement primaire
 - L'indice linéaire de perte primaire

Indicateur	Unité	Village
Volume distribué	m ³	151013
Volume facturé*	m ³	109742
Volumes de pertes primaires	m ³	41 271
Rendement primaire	%	72,7
Indice de perte primaire	m ³ /km/j	7,9

*: Sans tenir compte des erreurs de comptage des compteurs des abonnés,

Calcul du rendement primaire et de l'indice linéaire de perte primaire pour l'année 2007 à partir des volumes bruts.

le rendement primaire est de 72,7%.

L'indice linéaire de perte primaire est de 7,9 m³/km/j. Selon les références de l'agence de l'eau RMC, cette valeur correspond à une efficacité médiocre :

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
Bon	<1.5	<3	<7
Acceptable	<2.5	<5	<10
Médiocre	2.5<IP<4	5<IP<8	10<IP<15
Mauvais	>4	>8	>15

Références de l'agence de l'eau RMC sur l'indice linéaire de pertes.

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

Efficienne nette

Indicateur	Unité	Village
Volume distribué	m3	151013
Volume facturé*	m3	109742
Volume consommé par les branchements publics	m3	382
Volume consommé par le service	m3	3290
Volume consommé net	m3	113414
Volume de perte net	m3	37 599
Rendement net	%	75,1
Indice de perte net	m3/km/j	7,2

Calcul du rendement net et de l'indice linéaire de perte nette pour l'année 2003 à partir des volumes nets.

*: Sans tenir compte des erreurs de comptage des compteurs des abonnés

Le rendement net est de 75,1%.

L'indice linéaire de perte est de 7,2 m³/km/j qui, selon les références de l'agence de l'eau RMC, correspond à une efficacité médiocre.

- L'efficacité primaire du réseau est médiocre
- L'efficacité nette du réseau est médiocre.

Bilan besoins-ressources

Actuellement, le volume de l'eau fourni est suffisant pour satisfaire les besoins de la commune.

L'eau distribuée est de bonne qualité.

Le Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire est en capacité de garantir la ressource même pour une population correspondant aux objectifs de 3 000 habitants.

Fort de la connaissance en amont des besoins futurs, le syndicat les intègre pour programmer ses investissements.

ANALYSE DE LA DEFENSE INCENDIE

L'analyse de la défense incendie permet de vérifier que chaque point du village est sous la protection d'une borne incendie :

- La distance entre tout point du village et une borne incendie ne doit pas excéder 200 mètres.
- Chaque borne incendie doit avoir une pression suffisante pour desservir les habitations qui se trouvent dans le rayon des 200 mètres.

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

Liste des hydrants :

Numéro	Adresse	Débit max	Pression résiduelle	Pression statique
1	Av du Général Sarrail Les Justices	129	2.20	3.60
2	Salle Polyvalente	168	4.00	5.00
3	Les Hauts du Lac	80	1.80	5.00
4	Av du Général de Gaulle La Caussade	156	3.50	4.20
5	Le Viguiier	86	2.00	5.00
6	Place de la République (D119°	161	3.00	3.20
7	Av des Tilleuls	110	2.10	3.90
8	Lot de La Salle	117	3.20	4.10
9	Promenade de la Grande Fontaine	112	1.50	4.10
10	Rue de la Mairie	143	1.30	2.20
11	Place St Vincent	160	2.30	1.90
12	Rue Haute	73	2.30	1.50
13	ZI Les Giscarels	91	1.20	3.40
14	Ecole St Joseph des Carmes	114	1.80	2.50
15	Les Giscarel UCCOAR	120	5.00	9.00
16	Maison de retraite 1	164	5.00	7.00
17	Maison de retraite 2	142	8.00	6.00

A la suite du contrôle du 26/03/2009, la défense incendie a été déclarée conforme aux normes.

La commune de Montréal a une bonne protection de défense incendie avec quelques problème de couverture aux secteurs de Peyrounet, La Salle et Marquefabes. Toutefois, la commune doit installer en 2010 quatre nouveaux poteaux incendie afin d'augmenter sa couverture de défense incendie :

- P18.à Peyrounet
- P19, route de Montclar
- P20, RD 119-entrée de ville
- P21au quartier des Castors à la Salle.

et déplacer le poteau P3, Les Hauts du Lac, pour couvrir tout le lotissement du Hauts du Lac.

Dans le cadre de l'aménagement de son territoire la commune étendra le réseau de protection au fur et à mesure de l'ouverture de ses zones AU à l'urbanisation.

Toutefois elle prend désormais en compte la nécessité à moyen terme de renforcer sa capacité de distribution et entend réaliser, lorsque le besoin existera, un nouveau réservoir pour les besoins futurs du développement du village.

RESEAU ASSAINISSEMENT EAUX USEES

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT DE MONTREAL

Source : étude du cabinet EATC, novembre 2005.

La commune de Montréal a réalisé son schéma directeur d'assainissement qui a été conclu en décembre 2002.

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

Le système d'assainissement de la zone agglomérée, du bourg est composé d'une collecte en mode séparatif et d'une station d'épuration nouvellement qualifiée pour 2800 usagers.

A partir de son diagnostic et de son analyse prospective, cette étude a permis d'établir le programme d'action décrit ci-après.

1. ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les principales opérations pour améliorer la collecte et l'épuration des eaux usées sont les suivantes :

1.1 *Zone d'assainissement **collectif** existant*

1.2 *Fiabilisation du transport des eaux usées – sensibilisation des usagers et mise en conformité des branchements :*

Une campagne de test à la fumée des branchements a été réalisée par l'exploitant de l'assainissement.

La collectivité exigera des abonnés dont leur branchement n'est pas conforme (périmètre de collecte en mode séparatif strict), une reprise du-dit branchement. En effet, le cumul des surfaces actives illicitement raccordées provoque des impacts pluviaux qui peuvent engendrer des dysfonctionnements conséquents de la collecte et du traitement des eaux usées.

1.3 *Travaux de mise a niveau de la station d'épuration*

La mise à niveau de la station d'épuration consiste a réhabiliter ainsi qu'à compléter la filière actuelle en vue :

1. de prendre compte de la "vulnérabilité" du milieu récepteur,
2. d'épurer les charges polluantes du futur périmètre collectif à l'horizon 2020,
3. d'admettre les eaux résiduaires industrielles prétraitées et dûment autorisées et dont les caractéristiques de l'effluent à admettre sont définies dans une convention spéciale de déversement,
4. de réceptionner dans de bonnes conditions les matières de vidange issues du pare des dispositifs d'assainissement non-collectif de la commune,
5. de solutionner la destination des boues selon une valorisation agricole,
6. de compléter les équipements d'autosurveillance rendus obligatoires (débitmètre amont et débitmètre matières de vidange).

Ces travaux consistent à:

1. Compléter l'installation d'un étage dénitrification,
2. D'installer un dispositif de déposante de matières de vidange,
3. De mettre en oeuvre une filière de conditionnement et de stockage des boues rationnelle et répondant au plan d'épandage des boues déclaré.

2. ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF FUTUR

D'Ouest en Est, le développement de la desserte des zones urbaines futures est le suivant

2.1 *Zone 1– Zone artisanale secteur Ouest – Gare :*

Ce secteur bas nécessite l'installation d'un poste de refoulement, de 260 ml de conduite de refoulement et de 500 ml de réseau gravitaire Ø 200 mm qui desserviront 13 unités foncières dont 4 logements ou locaux existants.

2.2 *Zone 2 – Zone artisanale secteur Est :*

Compte tenu des surfaces des parcelles (fronts de parcelles très longs), la desserte de ce secteur nécessitera 420 ml de conduite Ø 200 mm et 10 branchements

2.3 *Zone 3 – Rue du 19 mars :*

Dans ce secteur du bourg, 3 logements et 01 unité foncière constructible ne disposent pas de réseau d'eaux usées. Le projet nécessite 50 ml de conduite Ø 200 mm et 04 branchements pour résoudre ce secteur dépourvu.

2.4 *Autres zones de développement :*

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

L'actuel projet de PLU délimite quatre zones AU dans la continuité urbaine du bourg. La proximité immédiate du réseau d'eau usée, la vocation de développement de ces secteurs, la conformation du site ou la densité minimale de l'habitat pour équiper ces parcelles sont les principales raisons qui guident le Maître d'ouvrage à intégrer ces zones dans le périmètre d'assainissement collectif.

Ces zones sont :

- Zone 4 – Route de Bram – La Glorie
- Zone 5 - Moulin de Viguier,
- Zone 6 - Les Justices,
- Zone 7 - Les Tins – ruisseau de Peyrounet,
- Zone 8 – Le Mataleno.

La zone U3 du projet de PLU qui regroupe 7 habitations trouvera la solution de mise en oeuvre de l'assainissement collectif une fois que les projets d'aménagement des zones 6 et 7 seront avancés. Pour cela, la collectivité devra participer à l'équipement du domaine public correspondant.

3. PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Suite au schéma directeur d'assainissement, le programme d'assainissement suivant a été défini :

1. La mise à niveau de la station d'épuration est la première opération du programme d'assainissement. Les travaux seront engagés dès 2006 ;
2. Les autres opérations décrites ci-avant succéderont.

RAPPORT DU BUREAU D'ETUDE EATC SUR LA REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION (15/01/2007)

Le réseau de collecte des eaux usées de la commune est équipé de deux **postes de relèvement**, dont les caractéristiques nous ont été fournies par l'exploitant du réseau, savoir l'entreprise SADE. Nous avons donc pu évaluer la capacité de stockage de ces postes avant déversement au milieu naturel :

1. Poste de relèvement « LA GLORIE » : 12,3 m³ (coordonnées Lambert III : X = 585 ; Y = 3101 — données à titre indicatif),
2. Poste de relèvement en entrée de station : 10 m³ (coordonnées Lambert HI : X = 583 ; Y = 3099 — données à titre indicatif),

Le poste de relèvement LA GLORIE reçoit quotidiennement un volume correspondant à environ 7,3 m³/j d'eaux usées (sur la base de 160L/habitant/j et 2,29 habitant/abonné). Sa capacité de stockage avant déversement en cas de dysfonctionnement des pompes est donc de 1,7 j.

Le poste de relèvement situé en entrée de station reçoit les effluents de l'ensemble des abonnés actuellement raccordés à la station d'épuration. Sa capacité de stockage avant débordement est donc très limitée (quelques minutes).

Afin d'éviter tout déversement du poste au milieu naturel, plusieurs mesures compensatoires seront mises en oeuvre : doublement des pompes, fonctionnement en alternance des pompes, surveillance et maintenance régulières des postes et des groupes de pompage par l'exploitant du réseau.

- Suite aux travaux de réhabilitation, la station d'épuration aura une capacité de 3000 EH, dont **1900 EH de pollution domestique produite par les 830 abonnés envisagés à l'horizon 2020 pour un volume journalier de 305 m³/j** (données extraites du Schéma Directeur d'Assainissement, Cabinet EATC, décembre 2002).

De plus, la station d'épuration traitera les **matières de vidange** issues de l'assainissement autonome (charge polluante équivalente à environ 280 EH et volume négligeable) et pourra accepter **une charge polluante issue d'activités professionnelles** (effluents admis sous conditions après établissement d'une convention avec la mairie – les charges maximales pouvant être admises sont présentées dans le tableau suivant, pour un volume journalier défini à **45 m³/j**).

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

Répartition de la charge polluante à traiter (horizon 2020) pour une capacité de 3000 EH :

Paramètres	Charge polluante domestique (1900 EH ou 830 abonnés)	Matières de vidange	Provision pour effluents issus d'activités professionnelles (charges maximales)	Total
DBO;	114 kg/j	17 kg/j	53 kg/j	184 kg/j
DCO	228 kg/j	34 kg/j	84 kg/j	346 kg/j
MES	145 kg/j	34 kg/j	30 kg/j	209 kg/j
NTK	28,5 kg/j	1,7 kg/j	0,4 kg/j	30,6 kg/j
P	7,6 kg/j	0,6 kg/j	0,1 kg/j	8,3 kg/j

- Précisions concernant les **charges hydrauliques** prises en compte pour le dimensionnement de la station d'épuration (données extraites du Dossier de Consultation des Entreprises pour le marché de travaux de réhabilitation de la station d'épuration en 2006)

FLUX MAXIMAL JOURNALIER DE TEMPS SEC ESTIME POUR 2020	
Activités domestiques de la capacité d'accueil desservie (m ³ /j)	305
Activités industrielles (m ³ /j)	45
Caractéristiques de la charge hydraulique journalière (estimation pour 2020)	
Conditions temps sec « basses eaux »	
Volume théorique journalier d'eaux usées restitué au réseau (m ³ /j)	350
Volume journalier des eaux claires parasites permanentes (m ³ /j)	0
Volume total journalier d'effluent (m ³ /j)	350
Conditions temps sec « hautes eaux »	
Volume théorique journalier d'eaux usées restitué au réseau (m ³ /j)	350
Volume journalier des eaux claires parasites permanentes (m ³ /j)	0
Volume journalier des eaux claires parasites semi permanentes (m ³ /j)	≈ 0
Volume total journalier d'effluent (m ³ /j)	350
Débit de pointe horaire temps sec (m ³ /h)	36 ¹

¹ Rejet industriel admis en période creuse

CONDITIONS TEMPS DE PLUIE « HAUTES FAUX »	
Débit dit « de référence »	
(occurrence mensuelle – hypothèse de travail définie pour une précipitation-seuil de 14 mm/j)	
(estimation pour 2020 avec I _p = 10 pour 830 abonnés produisant 8 m ³ /mm)	
Débit de pointe journalier de temps de pluie objectif (m ³ /j)	417
Débit de pointe horaire de temps de pluie objectif (m ³ /h)	41
Capacité installée	
Débit de pointe journalier de temps de pluie rédhitoire (m ³ /j)	550
Débit de pointe horaire de temps de pluie rédhitoire (m ³ /h)	50

(I_p : indice de branchement)

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

Le débit d'effluent maximal admissible dans les ouvrages d'épuration est de 50 m³/h. Le débit de pointe eaux usées temps sec est de 36 m³/h. **Ainsi, il est donc possible d'admettre un débit horaire de 14 m³/h d'eau pluviale en entrée de station en période d'activité de pointe.**

Sur la base des hypothèses de travail à l'horizon 2020 précédemment définies, à savoir 830 abonnés, le système d'assainissement satisfera aux débits de référence dans les conditions suivantes

➤ Pluie d'occurrence trimestrielle, soit une hauteur de pluie – seuil de 27 mm (données METEOFRANCE, station de Carcassonne) selon un indice illicite de branchement de 12 correspondant à 10 000 m² de surfaces actives incompressibles.

- Le volume de stockage des boues est de **430 m³ utiles**, répartis comme suit : 100 m³ dans le silo à boues existant, augmentés de **330 m³ utiles** du nouveau silo à boues qui va être mis en place lors des travaux de réhabilitation.

- Suivant les recommandations des services de police de l'eau, la mairie s'engage à mettre en place un système de traitement tertiaire (filtre à tambour de maille 36 µm), permettant d'atteindre la **concentration maximale de 90 mg/L pour la DCO**. Cependant, ce traitement complémentaire, non prévu dans le marché actuel, ne pourra être mis en place par la commune que sous réserve d'acceptation de sa demande de financement à l'Agence de l'Eau ainsi qu'au Conseil Général de l'Aude en décembre 2006. Ainsi, durant la période transitoire précédant la mise en place du traitement tertiaire, la concentration en DCO autorisée pour le rejet de la STEP sera de 125 mg/L et la durée maximale de cette période de transition est fixée à 3 ans. **Le délai accordé pour atteindre un rejet de 90 mg/L en DCO est donc de 3 ans** à compter de la date de signature de l'arrêté préfectoral.

MONTREAL – STEP : SITUATION ACTUELLE

(source : Rapport Annuel du Délégué, service de l'Eau Potable – Sade Languedoc Roussillon, 2008)

La collectivité a confié par délégation de service public à la Sade Languedoc-Roussillon la collecte et la dépollution des eaux usées par contrat d'affermage du 18-12-1987.

- **L'ensemble des travaux de réhabilitation a été réalisé en 2007.**

DESCRIPTION DES OUVRAGES :

- un réseau de collecte pour 691 branchements
- 1 poste de refoulement des effluents (Montréal-Glorie)
- une usine de traitement des eaux usées (Montréal-STEP)

USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (MONTREAL STEP)

- Constructeur : ADSF
- Date de mise en service : 1987, réhabilitée en 2007
- Filières de traitement : boues activées
- Capacité : **3067** équivalents habitant (EH)

Description :

La station d'épuration de type boues activées en aération prolongée est constituée de :

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

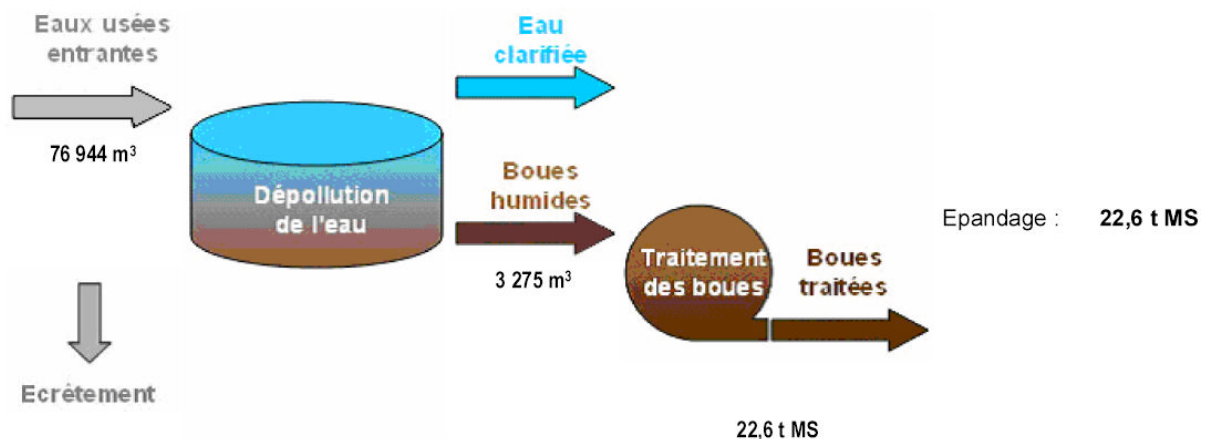
- Un poste de relèvement équipé de deux pompes d'un débit unitaire de 50m³/h ;
- Un dégrilleur automatique vertical ;
- Un dessableur/dégraisseur de 20m³ ;
- Un bassin d'aération de 590m³ équipé de diffuseur fines bulles ;
- Un clarificateur circulaire de 85m² pour un volume unitaire de 310m³ ;
- Un traitement tertiaire par filtre à tambour de maille 36 micromètre ;
- Une table d'égouttage pour augmenter la siccité des boues à 6% ;
- Deux silos de stockage des boues en attente d'épandage sur des terres agricoles
- Un canal de mesure du débit des eaux résiduaires rejetées dans le Rébenty.

Performance de l'usine de dépollution :

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 76 944 m³, soit un débit moyen journalier de 210 m³/j. Le maximum atteint est de 684 m³/j.

Les valeurs sont établies sur la base de 12 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles sur 12 réalisés.

Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 184 kg de DBO5 par jour. Cela correspondant à une capacité de 3 067 équivalents habitants sur la base de 60 g par jour et par habitant.



Evolution de la charge entrante :

	2007	2008
Volume entrant (m ³ /j)	210	210
Capacité hydraulique (m ³ /j)	525	550
Charge DBO5 entrante (kg/j)	84	102
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	189	184

Adéquation de la capacité à la charge :

	Volume (m ³ /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante	210	273	102	154	18,5	18,6	2,9
Capacité épuratoire	550	346	184	209	31		8
Occurrence de dépassement de capacité (*)	8%	25%	17%	25%	0%	0%	0%

(*) Pourcentage de bilans d'autosurveillance hors du domaine de traitement garanti. Valeur non calculée dans le cas où l'installation n'est pas dimensionnée pour le paramètre.

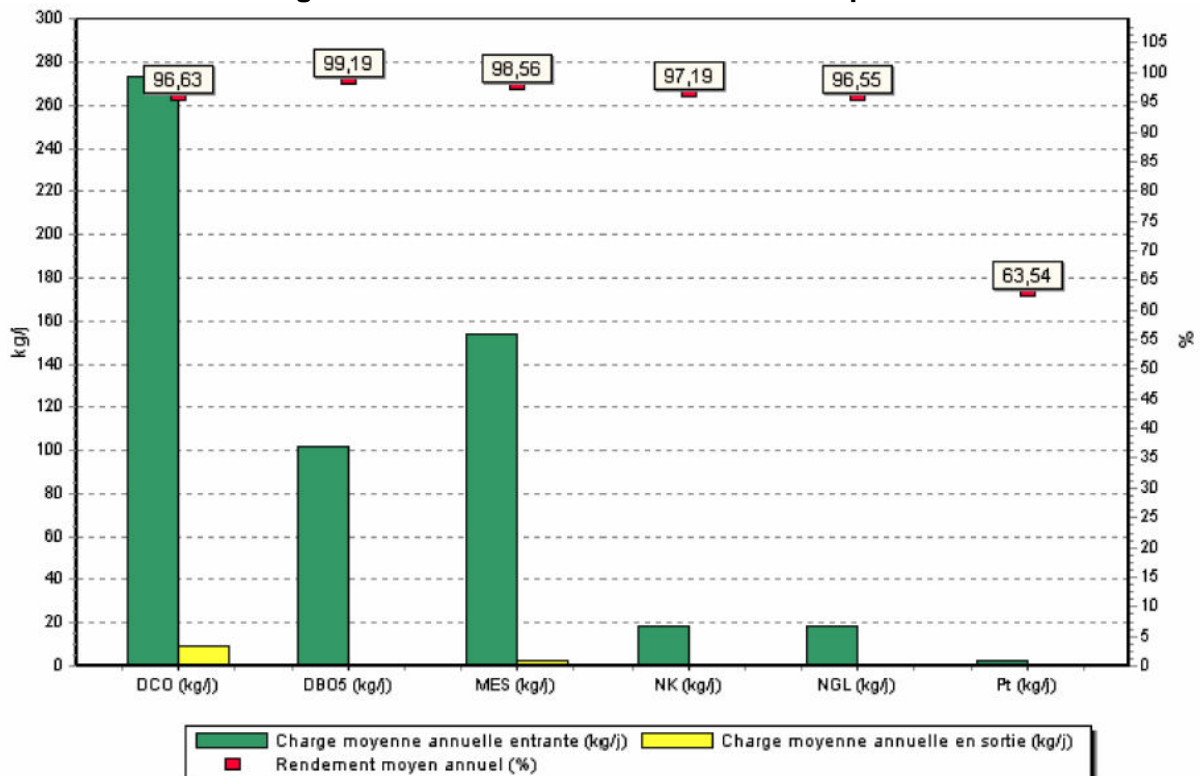
PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

Rendement épuratoire et qualité du rejet :

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	273	102	154	18,5	18,6	2,9
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	9,2	0,8	2,2	0,5	0,6	1,1
Rendement moyen annuel (%)	97	99	99	97	97	64
Prescription de rejet – Rendement minimum (%)	75	70	90			
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	33,9	3,1	8,4	2,5	3,1	5,3
Prescription de rejet – Concentration max. (mg/l)	125,0	25,0	35,0	40,0		

La prescription de rejet, pour DCO DBO5 et MES, s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Charge en entrée et en sortie et rendement épuratoire



Volume évacué de boues : 495 m³ (boues liquides).

SITUATION FUTURE - ESTIMATION

Pollution domestique

Actuellement, la population du village est de 1450 habitants dont **1432** raccordés au tout à l'égout.

D'après la commune, et selon les orientations du PLU communal, l'urbanisation future à **l'horizon 2030** sur la commune au sein des nouveaux secteurs définis en assainissement collectif (zones U, 1AU et 2AU) représente une population raccordable supplémentaire totale de près de **948 EqH**.

Pollution industrielle

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

Les effluents raccordés à la station d'épuration sont actuellement essentiellement d'ordre domestique. Depuis que l'entreprise UCCOAR a fermé son unité d'embouteillage, il n'y a plus d'effluents de type industriel – la charge polluante de la zone d'activité est uniquement due au personnel.

On considère 32 employés sur l'usine, soit **8 EqH** (prise en compte de ¼ éqH à temps plein). La future zone d'activité pourrait accueillir environ 50 employés ce qui représente une charge supplémentaire de **12 EqH**.

Toutefois, la commune désire se garder une possibilité d'effluents de type industriel correspondant à **200 EqH**.

Pollution saisonnière

On recense sur le village de Montréal un camping dont la capacité maximale est de 21 emplacements ce qui représente un potentiel de **45 EqH** supplémentaires.

Equipements collectifs

Plusieurs équipements collectifs sont raccordés à la station d'épuration, à savoir :

➤ La Maison de retraite :

	observations	Nombre d'EqH
Résidents = 65		65
Personnel = 52	On considère la moitié d'un EqH temps plein	26
Nombre total d'EqH		91

➤ L'école primaire

	observations	Nombre d'EqH
Enfants = 150	On considère la moitié d'un EqH temps plein	75
institutrices = 6	On considère la moitié d'un EqH temps plein	3
Nombre total d'EqH		78

➤ L'école maternelle

	observations	Nombre d'EqH
Enfants = 80	On considère la moitié d'un EqH temps plein	40
Institutrices et personnel = 8	On considère la moitié d'un EqH temps plein	4
Nombre total d'EqH		44

➤ La crèche

	observations	Nombre d'EqH
Enfants = 20	On considère la moitié d'un EqH temps plein	10
personnel = 8	On considère la moitié d'un EqH temps plein	4
Nombre total d'EqH		14

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

Projets futurs :

➤ Le foyer européen des handicapés

	observations	Nombre d'EqH
Travailleurs = 30		30
personnel = 14	On considère la moitié d'un EqH temps plein	7
Nombre total d'EqH		37

➤ Extension écoles - crèche

	observations	Nombre d'EqH
Enfants = 50	On considère la moitié d'un EqH temps plein	25
Institutrices et personnel = 6	On considère la moitié d'un EqH temps plein	3
Nombre total d'EqH		28

L'estimation globale de charge polluante à l'horizon 2030 dans ce secteur s'élève à 292EqH.

CONCLUSION

La capacité prévisionnelle à prendre en compte à l'horizon 2030 pour la station d'épuration est la suivante :

- Population actuellement raccordée :	1432 EqH
- Population raccordable au sein du zonage collectif actuel :	948 EqH
- Population « industrielle »	220 EqH
- Population saisonnière	45 EqH
- Equipements collectifs	292 EqH

Total **2937 EqH**

Vu le dimensionnement actuel de la station d'épuration de 3067 EqH, il reste, à l'horizon 2030, une marge de charge de pollution supplémentaire égale à 130 EqH ce qui serait suffisant en cas de besoin d'augmenter la charge d'origine industrielle.

Nota : calcul du nombre d'EqH suivant Notice explicative, travaux relatifs aux réseaux de transport et VRD station hors ouvrage de traitement, DDTM 11, septembre 2009.

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

Inventaire des dysfonctionnements du réseau connus de l'exploitant :

Type d'installation	Localisation	Etat de fonctionnement actuel et perspective	Commentaires :
Réseau EU	Le Village	Entrées d'Eaux Claire parasites, perturbant le bon fonctionnement du PR et de la station.	Rechercher et éliminer ces eaux claires parasites.
Réseau EU	Le Village	Pour la bonne la gestion des réseaux, faciliter l'accès aux ouvrages de voirie.	Lors des travaux de voirie, prévoir la mise à niveau des tampons des regards de visite.
Station d'épuration	Le Village	File Eau : fonctionnement correct File Boues : fonctionnement correct Filière de valorisation des Boues conforme.	La surveillance du fonctionnement de la station d'Epuration serait améliorée par la mise en place d'une télégestion.
Poste de relevage	La Gloria	Fonctionnement correct.	RAS.

Les travaux de réfection de réseau AEP et Eaux Usées du haut du village qui débutent en mars 2010 vont améliorer le rendement du réseau.

APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME – zones urbanisables

- **Source : étude du cabinet ECTARE, février 2002**

Cette étude a été réalisée sur 4 zones urbanisables entourant le bourg et non desservies actuellement par le réseau d'assainissement collectif.

2.1 Les Albiés

Cette zone se trouve au Nord-Ouest du bourg. Elle est en continuité avec des secteurs urbanisés (en bordure de la R.D. 43 vers Arzenc). Il faut signaler qu'une partie de la zone (au Moulin de Viguier, entre les ateliers municipaux et la R.D. 119) est desservie (ou pourrait être très facilement desservie) par le réseau de collecte des eaux usées.

a/ Morphologie

La pente générale est orientée vers le Nord.

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

Aux abords de la R.D. 43, elle est de l'ordre de 8 à 10 %. Elle décroît dans la partie centrale (abords du chemin des Albiés, Sud du secteur du Moulin de Viguiier) et elle n'est plus que de 5 à 8 %.

A l'Est, le secteur des Albiés présente une pente vers un vallon qui se développe ensuite vers le Nord-Est. Les pentes sur ce secteur sont de 10 % et plus.

Au Nord, en bordure de la R.D. 119, quelques zones de pente d'environ 10 % s'individualisent.

Un mamelon topographique est isolé au Nord-Ouest et présente des pentes de plus de 15 %.

b/ Géologie

La partie Sud de la zone est établie sur les formations colluviales. En surface les sols présentent un caractère argileux à argilo-graveleux provenant de l'altération des formations de poudingues sus-jacentes. Au-delà de 30 à 40 cm, un caractère sableux apparaît généralement. La perméabilité est moyenne (18 à 19 mm/h aux tests 5, 6 et 7).

En descendant le versant, au Nord du chemin de Carcassonne, la molasse de Castelnaudary se traduit par un horizon argilo-sableux à partir de 40 cm de profondeur. La cohésion est toutefois forte, en liaison avec une altération faible des formations gréseuses qui doivent se trouver à faible profondeur, et la perméabilité est limitée (7 et 10 mm/h aux tests 8 et 9).

Au Nord, en bordure de la R.D. 119, un épandage colluvial se traduit, comme sur la partie Sud précédemment décrite, par de meilleures possibilités de filtration (15 et 40 mm/h aux tests 10 et 11).

c/ Hydrologie

La partie centrale de la zone est drainée par un fossé qui coule le long du chemin de Carcassonne, au-dessous des ateliers municipaux. Ce fossé s'oriente ensuite vers le Nord et rejoint l'ouvrage bordant la R.D. 119. Les eaux collectées s'écoulent ensuite vers le Nord, à travers la plaine et rejoignent le ruisseau de Rebenty au-delà de l'autoroute.

Le secteur Ouest est drainé par un fossé bien dimensionné qui coule vers le Nord et rejoint les écoulements précédents. Ce secteur collecte les eaux de ruissellement de toute la partie Sud de la zone, jusqu'à la R.D. 43.

d/ Hydrogéologie

Les écoulements souterrains sont faibles. Les circulations d'eaux souterraines se produisent à la faveur de passées sableuses ou sablo-graveleuses plus ou moins altérées au-dessus des poudingues.

Puits relevés dans le secteur des Albiés

n°	localisation	prof. eau/TN (en m)	fond puits /TN (en m)	utilisation des eaux du puits
1	Moulin de Viguiier	Sec	5,2	Jardin
2	„	3,2	7,9	Jardin
3	„	7,9	8	Jardin + domestique
4	„	7	7,7	Inutilisé

Le niveau des eaux souterraines se trouve généralement à plus de 3 m de profondeur. Temporairement, à la suite d'épisodes pluvieux, certains ouvrages se remplissent par des écoulements épidermiques.

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

e/ Synthèse

- **Sur les secteurs Nord et Sud** de la zone, l'assainissement autonome apparaît aisé à assez aisé à mettre en oeuvre. La perméabilité des terrains devrait permettre sans trop de problèmes la mise en place de tranchées d'infiltration.
- **Sur la partie centrale de la zone**, la perméabilité est trop faible pour permettre la mise en place de tranchées d'infiltration. L'assainissement autonome sera délicat à mettre en oeuvre car le réseau hydraulique est assez peu développé et certaines parcelles n'auront pas facilement accès à un fossé pour pouvoir évacuer les rejets épurés. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que l'ensemble des eaux collectées s'écoule ensuite vers le Nord sur un secteur très peu pentu et qu'une surcharge en rejets organiques des fossés pourrait ensuite impliquer des problèmes de salubrité à l'aval de la zone.

La pente des terrains peut par contre permettre la mise en place de tertres d'infiltration (non drainé) mais ce type d'ouvrage doit demeurer exceptionnel en raison de la faible perméabilité des sols et impliquera des parcelles constructibles de grande superficie (2 500 m² au minimum, 5 000 m² souhaitables).

Il semblerait donc préférable soit de ne pas envisager une urbanisation importante de cette partie centrale de la zone étudiée si elle est maintenue dans le secteur relevant de l'assainissement autonome soit de développer le réseau de collecte des eaux usées à partir de l'ouvrage qui traverse une partie de ces terrains.

2. 2 Marquefaves

Ce secteur se développe sur les pentes qui entourent le promontoire à l'Ouest du bourg, en contrebas de la R.D. 119.

a/ Morphologie

Le chemin desservant la déchetterie souligne une crête. Au Nord, la pente est de 8 à 15 % en direction d'un vallon qui s'ouvre au Nord-Ouest. Au Sud, la pente est généralement de 10 à 15 % vers le Sud-Ouest en direction d'un fond de vallon occupé par le chemin de Fontcarrel, quelques secteurs moins pentus (5 à 8 %) s'individualisent localement. Des talus abrupts soulignent certaines limites de parcelles. L'un d'eux, de plus de 5 m de hauteur, limite les terrains urbanisés bordant le chemin de Fontcarrel.

A l'Est, la R.D. 119 domine le secteur de 3 à 4 m ou plus.

La partie Sud présente des pentes divergentes vers la R.D. 119 et le chemin de Fontcarrel, les valeurs de pentes sont généralement de 5 à 8 %.

b/ Géologie

La crête de part et d'autre du chemin de la déchetterie est située sur une formation colluviale. Au Nord, les terrains présentent un caractère argileux à argileux graveleux à très grande cohésion. La perméabilité est faible (5 et 6 mm/h aux tests 17 et 19).

Sur le versant Sud, les terrains sont établis sur les formations molassiques. Les sols sont argilo-graveleux mais ils présentent un caractère sableux. La perméabilité est assez faible à moyenne (53, 10 et 31 mm/h aux tests 14, 15, 18).

La partie Sud-ouest est recouverte de formations résiduelles présentant un caractère argileux, localement sableux en profondeur. La perméabilité est généralement limitée (7 et 3 mm/h aux tests 13 et 16).

c/ Hydrologie

Le vallon Nord est drainé par un fossé mère bien dimensionné qui s'écoule vers le Nord-Ouest et rejoint le ruisseau de Rivals.

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

Au Centre, le chemin de Fontcarrel est bordé par des fosses qui ramènent les eaux vers l'Ouest en direction du ruisseau de Rivals.

Au Sud, la R.D. 119 est bordée par un ouvrage bien dimensionné qui évacue les eaux vers l'Ouest.

d/ Hydrogéologie

Les écoulements souterrains dans ce secteur sont très limités en raison de la topographie qui favorise le ruissellement au détriment de l'infiltration.

e/ Synthèse

- **Sur la partie centrale de la zone**, entre le chemin de la déchetterie et le bas du secteur de Fontcarrel, l'assainissement autonome apparaît assez aisé à mettre en oeuvre. La perméabilité des terrains devrait permettre sans trop de problèmes la mise en place de tranchées d'infiltration.

- **Sur les parties Nord et Sud de la zone**, la perméabilité est trop faible pour permettre la mise en place de tranchées d'infiltration. L'assainissement autonome sera délicat à mettre en oeuvre car le réseau hydraulique est assez peu développé et certaines parcelles n'auront pas aisément accès à un fossé pour pouvoir évacuer les rejets épurés.

Dans la partie Nord, le développement d'un réseau de collecte sous la voirie impliquera des raccordements délicats ou impossibles en raison de la topographie (terrains en contre pente par rapport à la chaussée).

La valeur de perméabilité mesurée au test 12 (103 mm/h) apparaît surévaluée en fonction des horizons rencontrés. Cette valeur doit être liée à une hétérogénéité locale non représentative.

2.3 Peyrounet

Ce secteur est situé sur la partie supérieure d'un versant, au Sud-Est immédiat du Bourg.

a/ Morphologie

La pente générale est orientée vers le Sud en direction du vallon du ruisseau de Peyrounet. Elle est comprise entre 10 et 20 %. Sur la partie supérieure, une zone de moindre pente se développe.

b/ Géologie

La zone est établie sur les formations molassiques. Les sols sont argilo-graveleux et la perméabilité est faible à moyenne (11 et 19 mm/h aux tests 4 et 5) sur le versant. Elle s'accroît sur la partie supérieure (21 mm/h au test 3).

Les poudingues apparaissent à faible profondeur (moins de 0,5 m sur les talus).

c/ Hydrologie

Les eaux de ruissellement divergent sur ce secteur pentu en direction de la vallée du ruisseau de Peyrounet.

d/ Hydrogéologie

Les écoulements souterrains dans ce secteur sont très limités en importance en raison de la topographie qui favorise le ruissellement.

e/ Synthèse

L'assainissement autonome sera assez aisé à mettre en oeuvre sur ce secteur. La perméabilité permet d'implanter des tranchées d'infiltration.

2. 4 Mataleno

Cette zone est située à la sortie Sud du village, en contrebas d'un lotissement.

a/ Morphologie

La pente est de 3 à 8 % en direction du Sud, vers la vallée du ruisseau de Peyrounet. Un talus de 1,5 à 3 m de hauteur domine la voie communale n° 3.

b/ Géologie

La zone est établie sur les formations molassiques recouvertes par une faible épaisseur de colluvions. Les sols sont argilo-sableux-graveleux et la perméabilité est bonne (40 et 49 mm/h aux tests 1 et 2).

Les poudingues apparaissent de manière non altérée à faible profondeur (moins de 1 m sur le talus bordant la voie communale).

c/ Hydrologie

Les eaux ruissellent en direction du Sud vers la vallée du ruisseau de Peyrounet.

d/ Hydrogéologie

Les écoulements souterrains dans ce secteur sont très limités en importance en raison de la topographie qui favorise un drainage de la zone.

e/ Synthèse

L'assainissement autonome sera aisé à mettre en oeuvre sur ce secteur. La perméabilité permet d'implanter des tranchées d'infiltration.

GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets a été confiée à la Communauté de Commune de la Malepère.

La commune de Montréal assure en régie la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire mais aussi sur celui de Villeneuve les Montréal. Les foyers disposent d'un réseau de conteneurs situés à une distance maximale de 100 m du domicile ; dans les écarts, les conteneurs sont situés à l'entrée du chemin desservant le domaine.

- Déchets ménagers : 3 collectes par semaine des conteneur des deux villages, et une dans les écarts ;
- Déchets verts : 2 collectes par mois au porte à porte ;
- Encombrants : le dernier jeudi de chaque mois, sur demande

Points propreté : au nombre de 6 sur la commune (Place de la République, place Grillères, Promenade des Pyrénées, Camping, Centre commercial et Mairie) :

- 2 pour la récupération des papiers et cartons
- 2 pour la récupération des piles usagées
- 4 pour la récupération du verre

Il n'existe pas encore de tri sélectif des déchets de particuliers, mais une déchetterie créée en 1992 reçoit les apports volontaires limités à 2m³, les dépôts plus importants doivent être autorisés par M. le Maire. Elle reçoit :

- cartons
- ferrailles
- déchets verts
- gravats
- huiles usagées
- verre

La récupération est assurée par :

- Ets FERRIOL de Castelnaudary pour la ferraille
- SITCOM de Carcassonne pour les déchets ménagers, ceux de la déchetterie et les piles usagées qui sont transférées au centre de tri de Carcassonne
- IPODEC par l'intermédiaire du SIVOM du Montréalais pour le papier
- SOLOVER pour le verre
- SO.CO.DE.LI. de Carcassonne pour les huiles usagées

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

ALIMENTATION ELECTRIQUE

(source : Bilan Electrique EDF du 9 août 2008)

La commune de Montréal, dont le gestionnaire de réseau est ERDF, est dotée d'un réseau électrique composé de 60 postes de transformation entre 25 et 630 kVA.

Liste des postes sans contrainte connue à ce jour :

Type	N°	NOM du Poste	Capacité	Taux d'utilisation
Zone UA et UB du PLU				
UP	11254P0001	MONTREAL	630 kVA	62.7 %
CH	11254P0017	LOT JUSTICE	630 kVA	20.9 %
UP	11254P0025	MATALENO	400 kVA	22 %
UP	11254P0032	SQUARE	400 kVA	93.5 %
UC	11254P0049	LE COURRAL	250 kVA	66 %
CB	11254P0051	LA SALLE	400 kVA	42.9 %
RC	11254P0054	LE VIGUIER	160 kVA	51.7 %
UP	11254P0058	MAISON DE RETRAITE	400 kVA	
CH	11254P0080	ROUTE NATIONALE	100 kVA	0 %
UP	11254P0081	HAUTS DU LAC	250 kVA	14.3 %
Zone UE du PLU				
RC	11254P0048	ZONE INDUSTRIELLE	400 kVA	66 %
Zone A et N du PLU				
H6	11254P0002	CASCARET	50 kVA	28.6 %
H6	11254P0003	CO DE BLANC	25 kVA	22 %
H6	11254P0004	CO D'AYGUES	50 kVA	0 %
H6	11254P0005	ST LOUP	50 kVA	8.8 %
H6	11254P0006	STE MARIE ESCAPAT	50 kVA	44 %
H6	11254P0007	GARIGNON	100 kVA	13.2 %
H6	11254P0008	LA LEUDE	100 kVA	83.6 %
H6	11254P0009	TURCI	50 kVA	17.6 %
H6	11254P0010	GLORIE	50 kVA	48.4 %
H6	11254P0011	RAFEGUE	25 kVA	8.8 %
H6	11254P0012	JASSES	50 kVA	35.2 %
H6	11254P0013	GALINIER	100 kVA	84.7 %
H6	11254P0014	PAILLASSIERE	25 kVA	13.2 %
H6	11254P0015	PECH PERDRIX	25 kVA	4.4 %
H6	11254P0016	FONTAINE	25 kVA	83.6 %
H6	11254P0018	POUTOUNE	100 kVA	12.1 %
H6	11254P0019	MARTY	100 kVA	6.6 %

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

Type	N°	NOM du Poste	Capacité	Taux d'utilisation
H6	11254P0020	VILLEFLOURE	50 kVA	96.8 %
H6	11254P0021	CAMMAS VILLE	25 kVA	66 %
H6	11254P0022	CAMMAS GRAND	50 kVA	4.4 %
H6	11254P0023	COUZIINETS	50 kVA	41.8 %
H6	11254P0024	CREMEFER	50 kVA	19.8 %
H6	11254P0026	LA TOUR	25 kVA	26.4 %
H6	11254P0027	ESTRICOU	50 kVA	17.6 %
H6	11254P0028	TUILERIE HAUTE	100 kVA	13.2 %
H6	11254P0029	LE CONTEROLLE	50 kVA	4.4 %
H6	11254P0030	GACH	50 kVA	57.2 %
H6	11254P0031	SALVAGERE	50 kVA	39.6 %
H6	11254P0033	JARDIN VIDAL	100 kVA	33 %
H6	11254P0034	REBENTY	50 kVA	30.8 %
H6	11254P0035	MONTAGNE	25 kVA	4.4 %
H6	11254P0036	ST RAFFINE	25 kVA	44 %
H6	11254P0037	MARQUET	25 kVA	4.4 %
H6	11254P0038	GARRIC	100 kVA	15.4 %
H6	11254P0039	SANCHES	50 kVA	52.8 %
H6	11254P0041	FONTCAREL	50 kVA	26.4 %
H6	11254P0042	PERRIS	50 kVA	28.6 %
H6	11254P0043	LA GRANGE	50 kVA	11 %
H6	11254P0044	ESPITALET	50 kVA	66 %
H6	11254P0045	LE PIGNE	50 kVA	79.2 %
H6	11254P0046	GUILHERMIS	25 kVA	26.4 %
H6	11254P0047	RIGAUD	25 kVA	17.6 %
H6	11254P0050	VILLEMATIS	50 kVA	8.8 %
H6	11254P0052	SEGONNE	50 kVA	48.4 %
H6	11254P0053	LEVRAUD	50 kVA	15.4 %
H6	11254P0055	BETEILLE	160 kVA	12.1 %
H6	11254P0056	SARRAIL	50 kVA	8.8 %
H6	11254P0057	MADONE	50 kVA	2.2 %

D'après le dernier bilan électrique de EDF, un seul poste avec développement en cours nécessite un renforcement :

H6	11254P0040	LOUVAUDE	25 kVA	taux d'utilisation	74.8 %
----	------------	----------	--------	--------------------	--------

Ce poste se trouve en zone A du PLU

Le réseau électrique ne nécessite actuellement aucuns travaux.

La commune de Montréal étant en secteur urbain :

ERDF a la responsabilité de satisfaire aux besoins de la population actuelle et future.

La commune a en charge le financement des réseaux publics (renforcement et création)

PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE MONTREAL

L'alimentation des nouveaux quartiers :

1. Le secteur UBb du Coural est à proximité du poste P49 (Le Coural) de 250 Kva utilisé à 66% ce qui permet le raccordement d'un nouveau poste propre à l'opération d'aménagement de tout le secteur. Ce nouveau poste ne sera pas à la charge de la commune.
2. La zone 1AU de la Mataleno est à proximité du poste P81 (Hauts du lac) de 250 Kva utilisé à 15% ce qui permettra l'alimentation de la ZAC de la Mataléno à partir de la fausse coupure existant sur le lotissement des Hauts du lac.
3. La zone 1AU de l'Estrade est à proximité du poste P51 (La Salle) de 400 Kva utilisé à 50% ce qui permettra l'alimentation de la zone sans équipements nouveaux.
4. La zone 1AUe de Pé-de-Gat est à proximité du poste P48 (Zone Industrielle) de 400 Kva utilisé à 66% ce qui permettra le raccordement d'un nouveau poste propre à l'opération d'aménagement de la ZAC de Rébenty. Ce nouveau poste sera inclus dans le financement de la ZAC.
5. La zone 2AU du Moulin de Viguier est à proximité du poste P17 (Lot Justice) de 630 Kva utilisé à 20% ce qui permettra l'alimentation de la zone sans équipements nouveaux.
6. La zone 2AU de Peyrounet est à proximité du poste P25 (Mataleno) de 400 Kva utilisé à 22% ce qui permettra l'alimentation de la zone sans équipements nouveaux.
7. La zone 2AU de Marquefabes n'a pas de poste à proximité. La continuité de l'aménagement de ce secteur, non raccordable au réseau d'assainissement collectif, ne pourra se faire sans renforcement du réseau électrique.

L'alimentation électrique du développement des domaines dépendra en grande partie des projets présentés. Il est prévu dans le règlement qu'une insuffisance des capacités du réseau pourrait être contraire à l'obtention d'une demande.